

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 9 mars 2015

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Organisation du bureau électoral du 22 mars

Monsieur le Maire rappelle les directives concernant les prochaines élections départementales et organise le bureau de vote ainsi :

Président : Christian CHAVAROCHE – Suppléant : Jérôme MALEVILLE

Secrétaire : Anne-Marie CAUMONT – Suppléante : Pascale BELONIE

Premier assesseur : Patrick ROUTHIEAU – Suppléant : Alain GRIFFE

Deuxième assesseur : Jane PHILPOTT – Suppléant : Laurent LAVAL

Organisation du bureau électoral du 29 mars

Monsieur le Maire, en cas de second tour, organise le bureau de vote ainsi :

Président : Christian CHAVAROCHE – Suppléant : Jérôme MALEVILLE

Secrétaire : Anne-Marie CAUMONT – Suppléante : Pascale BELONIE

Premier assesseur : Patrick ROUTHIEAU – Suppléant : Alain GRIFFE

Deuxième assesseur : Catherine CAPOT – Suppléant : Laurent LAVAL

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu pour assurer l'équilibre du budget, de modifier cette année les taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide en conséquence, pour 2015, d'établir la fixation des taux de la façon suivante :

Taxes	Bases	Taux 2014	Taux 2015	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	855 800	8,87	8,87	75 809
Taxe foncière (bâti)	689 100	10,45	10,45	72 011
Taxe foncière (non bâti)	27 900	127,85	127,85	35 670
CFE	266 200	9,48	9,48	25 236

et autorise Monsieur le Maire à signer l'Etat 1259 notifié par la Direction Générale des Impôts.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Zone Artisanale de Cougnac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la constitution, les objectifs et le fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Zone Artisanale de Cougnac et constate qu'aujourd'hui, il n'a plus lieu d'être. La présente délibération a pour objet la dissolution du dit syndicat ainsi que la répartition de sa trésorerie constatée ce jour à 476,03 euros, étant précisé que le syndicat n'emploie pas de personnel. Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Zone Artisanale de Cougnac au 15 avril 2015, constate que la trésorerie du dit syndicat au 9 mars 2015 est de 476,03 euros et décide de répartir cette par moitié entre la commune de

Payrignac et la commune de Gourdon et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures se rapportant

Achat de TBI pour l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande émanant des institutrices à savoir la modernisation de l'école par le biais de l'achat de deux Tableaux Blancs Interactifs. Cette demande est elle-même une demande générale des services du rectorat. Madame Anne-Marie Caumont présente les trois devis demandés pour l'équipement des 2 classes en projecteurs interactifs, les TBI complets n'étant pas adaptés entièrement à la demande des institutrices qui veulent continuer à pouvoir écrire au feutre sur les tableaux blancs actuels :

-3A Engineering : 3.468 euros HT, installation comprise

-CGED : 4.014 euros HT + installation

-CAMIF : 2.728,26 euros HT + 635 euros d'installation

Madame Fabienne Charbonnel propose de bénéficier du fond d'aide du Crédit Agricole mais il faut pour cela que ce soit une association qui finance les achats, il faut alors monter un dossier et attendre la prochaine réunion d'attribution des fonds sans savoir à l'heure actuelle à combien peut s'élever l'aide. Monsieur le Maire précise d'une part que si la mairie achète, la TVA sera récupérée dans le cadre du FCTVA et que d'autre part il était envisagé dans le cas où le conseil valide l'achat des projecteurs, de les faire installer pendant les vacances de Pâques, en fin il est à noter que dans le cadre de la sauvegarde de l'école il est logique que la commune prenne en charge les équipements pour la modernisations de l'école.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider l'achat des deux projecteurs interactifs par la mairie afin qu'ils soient à la disposition des enfants dès fin avril, valide le devis de 3A Engineering pour un montant HT de 3.468 euros.

Achat d'une tondeuse

Monsieur Jérôme Maleville expose au Conseil Municipal le problème de l'actuelle tondeuse autoportée qui est en fin de vie et qui propose de la remplacer par une tondeuse un peu plus tout terrain qui permettra aux employés de faire moins péniblement certains travaux de débroussaillage (lavoirs, croix ...)

Monsieur Maleville présente trois devis qu'il a fait faire :

-Pole Vert : 1.333,33 euros HT soit 1.600 euros TTC,

-SAS Jardin Passion Gourdon : 1.415,83 euros HT soit 1.699 euros TTC

-Capel 4 Saisons : 4.233,34 euros HT soit 5.080 euros TTC.

Monsieur le Maire soumet l'achat de cette tondeuse au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'achat d'une tondeuse et valide le devis de Pole Vert pour un montant HT de 1.333,33 euros.

Achat d'une balayeuse

Monsieur Jérôme Maleville expose au Conseil Municipal le problème des routes non nettoyées et qui deviennent dangereuses pour les usagers et qui de plus, s'abiment avec le gel et le dégel. La Communauté des Communes Quercy-Bouriane a la compétence voirie et est censée le faire mais ne dispose que d'une balayeuse pour les 20 communes. Monsieur Jérôme Maleville propose donc au conseil d'acheter une balayeuse pour que les employés communaux puissent le faire eux-mêmes quand la Communauté des Communes ne le peut pas. Remarque est faite qu'un accident de scooter a eu lieu début janvier sur une voie communale de compétence communautaire qui n'avait pas été balayée.

Monsieur Maleville présente trois devis qu'il a fait faire :

-Madimat : 1.980 euros HT soit 2.376 euros TTC,

-Agri-Pole : 1.950 euros HT soit 2.340 euros TTC

Monsieur Maleville précise que l'ancien tracteur IH745 de la commune a été repris par la société Agri-Pole 1.200 euros.

Monsieur le Maire soumet l'achat de cette balayeuse au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 voix contre, 3 abstentions et 12 voix pour, décide de valider l'achat d'une balayeuse mais précise que la communauté des communes n'est pas pour autant dispensée de venir travailler avec son matériel sur la commune de Payrignac et valide le devis d'Agri-Pole pour un montant HT de 1.950 euros.

Etude d'un devis pour des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le problème de l'éclairage public à La Ginibre qui est hors service car le coffret principal, vétuste, à brûler.

Monsieur le Maire présente le devis émanant de la société EPEG, en charge de l'éclairage public sur la commune :

-Fourniture, pose et raccordement d'un coffret complet, d'une horloge astronomique et d'une lanterne fonctionnelle en fonte d'aluminium, équipée 70W SHP : 1.670 euros HT soit 2.004 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la société EPEG pour un montant TTC de 2.004 euros.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2013

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La SYDED du Lot, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de Payrignac. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Modification des coefficients des primes de Mr Franck Lepinoy

Monsieur le Maire expose le problème de Monsieur Franck Lepinoy qui travaille 41 heures par semaine de par ses responsabilités et son planning, notamment le ramassage scolaire et les locations de salles, bien qu'il ait un contrat de 35 heures. Il cumule à ce jour plus de 76 heures de récupération qu'il est dans l'incapacité de prendre du fait du même planning. Monsieur Maleville, adjoint en charge du personnel technique, en a discuté avec lui et propose au conseil de ne plus comptabiliser ces 6 heures supplémentaires par semaine mais de les remplacer par une augmentation de salaire. Renseignements pris auprès du Centre de Gestion du Lot, une avancée d'échelon étant impossible sans réussite à un concours, le mieux pour l'agent comme pour la commune est d'augmenter les coefficients des deux primes touchées par l'agent comme suit :

-IAT : 39,14 coefficient 7

-IEMP : 1204 coefficient 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Révision des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée.

Cette modification a pour objet de :

- Préciser, au sein de la compétence optionnelle « Action Sociale », la répartition en matière de périscolaire entre les communes et l'intercommunalité, d'une part,
- Retirer de la compétence « Développement Economique », l'extension de la Zone d'Activités des « Millepoises » au Vigan, d'autre part.

L'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la révision des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane telle qu'adoptée dans sa délibération n°2014-145 de la séance du 15 décembre 2014.

Modification de l'appartement de l'école n°2 de l'école

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le logement n°2 de l'école est à louer, une annonce a été mise sur le bon coin. Il y a eu des appels mais aucun n'a abouti du fait de la grandeur de l'appartement. Il a été vu avec les employés communaux la possibilité de transformer ce T5 en 3 appartements plus petits, c'est possible mais il faudra faire des travaux adaptés pour les écoulements d'eau. Le conseil demande à Monsieur le Maire de refaire une annonce sur Internet et de continuer à recevoir des locataires potentiels avant d'envisager ces travaux d'envergure.

Location gîte n°1

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée des travaux de rénovation du gîte n°1 au Moulinou, travaux qui devraient être terminés au 31 mars. Monsieur Michel Thomas, actuel locataire du gîte n°5 souhaiterait déménager dans le gîte n°1 afin de ne plus avoir d'étage à monter.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accéder à sa requête pour un même montant de loyer soit 260 euros, la superficie étant la même, et de mettre à la location le gîte n°5 dès le déménagement de Monsieur Thomas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle

-Pour la date du 24 mars 2015 émanant de la Communauté de Communes Quercy Bouriane dans le cadre d'un atelier « Création d'un livre de cuisine ».

-Pour la date du 27 mars 2015 émanant de l'Association Renaissance afin d'y organiser une soirée de projection de films.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide les mises à disposition gracieuses de la salle socioculturelle.

Demande de subvention cimetière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant des travaux envisagés pour « Valorisation du cimetière par une extension et la création d'un espace cinéraire ».

Montant total des travaux : 49.840 euros HT soit 59.808 euros TTC.

Plan de financement :

Etat : DETR	20 % : 9.968 euros
Région (aide aux petits équipements ruraux)	15 % : 7.476 euros
Conseil Général (FAPEC)	10 % : 4.984 euros
Réserve parlementaire	5.000 euros
Autofinancement	45 % : 22.422 euros

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le plan de financement et mandate Monsieur le Maire à demander toutes aides et subventions pour la réalisation de ce projet.

Présentation du projet d'attribution de bourses communales

Point reporté au prochain conseil.

Mise en place d'une commission « accompagnement des personnes âgées »

Point reporté au prochain conseil.

Motion de soutien pour l'ouverture des guichets des centres des finances publiques

Depuis le 2 mars 2015, les guichets d'accueil des centres des finances publiques de Lot subissent une réduction drastique de leurs heures d'ouverture au public. Désormais, 16 sites sur 19 ne sont plus ouverts que 16 heures par semaine, soit une diminution d'un tiers des heures d'ouverture de nos

services au public. Cela touche principalement les perceptions rurales. Ailleurs, les sites les plus importants ne sont pas épargnés : fermeture des guichets chaque mardi à Figeac, chaque mercredi à Cahors et tous les après-midis à Gourdon. Rien n'obligeait la direction locale à procéder de la sorte. Aucune directive de Bercy ne s'imposait à elle ! C'est un mauvais coup supplémentaire porté au service public dans le Lot, un nouvel abandon des territoires ruraux, une décision prise dans l'opacité la plus totale, sans la moindre concertation avec les élus locaux. Nous craignons que cette mesure soit le prélude à de nouvelles fermetures de trésoreries, dans la continuité de celle de Catus qui a cessé ses activités le 1^{er} janvier 2015.

C'est pourquoi le Conseil Municipal :

- Dénonce vigoureusement la diminution des heures d'ouverture des guichets dans les centres des finances publiques du Lot.
- Considère que le service public est un élément incontournable de la vie de nos territoires, que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix, que la réception des contribuables doit constituer une mission première des services des Finances Publiques et que la décision de l'administration est totalement incompatible avec ces principes.
- S'insurge contre l'absence de tout dialogue qui a précédé cette décision unilatérale.
- Demande à la Direction Départementales des Finances Publiques du Lot de revenir sur sa décision.

Motion de soutien ligne POLT

Monsieur le Maire lit le courrier émanant de l'association Tous Ensemble pour les Gares, qui demande au conseil d'adopter une motion de soutien au maintien de la ligne POLT dans son intégrité. Monsieur le Maire lit la délibération prise lors de l'assemblée générale de l'association « Urgence Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse », réunie le 11 octobre 2014 à Uzerche, délibération qui rappelait la nécessité actuelle et future de la ligne POLT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, et après en avoir délibéré, adopte la motion de soutien pour l'intégrité de la ligne POLT.

Demande d'acquisition d'un logement résidence Le Champ

Monsieur le Maire lit le courrier émanant de l'Office Public de l'Habitat du Lot par lequel l'office informe le conseil de la demande d'acquisition de Madame Béatrice Sterckx, locataire, de son logement sis 24 B Résidence Le Champ. Monsieur le Maire précise que le logement en question a été construit par l'office sur un terrain mis à disposition par la commune de Payrignac.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, et après en avoir délibéré, ne donne pas son accord pour la vente de ce logement social.

Questions diverses

Commission site internet : Monsieur Patrick Routhieu expose au conseil son travail de mise en place avec Madame Fabienne Charbonnel d'un nouveau site internet de la commune et demande à ce qu'un groupe de conseillers les rejoigne afin de faire vivre ce site. La commission sera ainsi composée de Patrick Routhieu, Fabienne Charbonnel, Anne-Marie Caumont, Christian Chavaroche, Alain Griffé et Jane Philpott.

Périscolaire : les problèmes de discipline et d'autorité des encadrants du périscolaire sont abordés.

Containers à poubelle : Anne-Marie Caumont fait part de sa rencontre avec le Symictom et son déplacement sur le terrain pour déplacer les containers du bourg de Nadaillac afin que le camion benne n'ait plus à passer par le centre du bourg de Nadaillac pour éviter les incidents avec les murs des maisons qu'accroche souvent ce grand camion. Elles seront désormais placées à l'embranchement de la voie communale qui mène à Nadaillac et de la RD 704, mais un peu en retrait afin que les seuls usagers de Nadaillac y aient accès.

Monsieur le Maire lève la séance à 0h00.